

Santexpo 2025. « L'éco-score du médicament : où en est-on ? »

Publiée en février 2025, la méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone du médicament permet d'intégrer l'émission des gaz à effet de serre parmi les critères d'évaluation des médicaments dans les procédures d'achats publics. En ouvrant la voie à une innovation plus responsable, ce « score carbone » peut devenir un levier de transformation durable pour l'industrie du médicament.

Par Paul Mirland, Responsable Transformation industrielle au Leem (LEs Entreprises du Médicament)

Pour commencer, une clarification sémantique s'impose. Quand on parle d'« éco-score », il ne s'agit pas d'une note ou d'une lettre comme pour le nutriscore, mais plus exactement d'une méthode qui permet d'évaluer l'empreinte carbone d'un médicament donné, avec comme résultat une valeur en kg de CO₂. Nous devrions plutôt parler de « **méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone du médicament** ». Son intérêt est de pouvoir comparer deux médicaments équivalents et de savoir lequel des deux – toutes choses étant égales par ailleurs – est le plus consommateur en carbone.

Le médicament, un levier pour la décarbonation du système de santé

D'après [la feuille de route de la planification écologique du système de santé](#) publiée en 2023, l'ensemble du système de soins français représente plus de 8 % des émissions de gaz à effet de serre nationales (près de 50 millions de tonnes équivalent CO₂). L'impact de l'offre de soins en représente environ 45 % tandis que les médicaments et les dispositifs médicaux engendrent les 55 % restants.

Si le système de santé s'engage dans une trajectoire de réduction, cela signifie donc qu'il faut adresser le sujet du médicament. Pour pouvoir comparer/choisir les médicaments, il est apparu évident qu'un standard, une méthodologie unique allait être indispensable, d'où la mise en place de cette méthode.

Des entreprises engagées

Au Leem, dès 2022, nous avons réalisé une estimation des effets de serre du secteur, équivalente à 26 millions de tonnes de CO₂. Les industriels ont alors adopté un plan d'engagement en faveur de la décarbonation pour réduire leurs émissions avec un objectif de 50 % sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2021) et de 25 % pour le scope 3. Ces engagements ambitieux, supérieurs aux minimaux prévus par les accords de Paris sur le climat, sont l'illustration d'une dynamique sectorielle forte.

Dans ce cadre, nous accompagnons les entreprises dans leurs démarches avec la mise à disposition gratuite de plusieurs outils : CarbonEM pour réaliser leur bilan carbone (très utile notamment pour les petites structures peu outillées), des modules de sensibilisation/information à destination des employés, des [études](#), des guides pratiques.

En parallèle, de plus en plus d'entreprises s'engagent individuellement vers la décarbonation, certaines visant même une neutralité carbone d'ici quelques années.

Un cadre réglementaire à préciser

La méthode a été publiée début février sur le site de la DGE et se compose de deux éléments distincts :

- une matrice qui permet de calculer les émissions en lien avec le médicament,
- un guide d'accompagnement pour compléter la matrice.

Aujourd'hui, il est encore trop tôt pour avoir un retour d'expérience et la méthode n'est pas pleinement applicable pour plusieurs raisons. D'abord, la pharmacopée est colossale et nous attendons une liste d'une quinzaine de premières molécules concernées. Ensuite, il existe peu d'informations sur la mise en œuvre concrète de la méthode : est-ce que cela deviendra un critère discriminant dans les marchés publics ? Est-ce que ce sera pondéré ? Comment ? Enfin, à ce jour, il n'y a pas d'organisme certificateur pour vérifier la fiabilité des résultats obtenus et évaluer la robustesse des preuves.

Une circulaire de la DGOS devrait être publiée prochainement avec la liste des premières molécules ainsi que des indications sur les modalités d'application.

Même si les questions sont encore nombreuses, la transition est en marche. Reste deux points de vigilance. Il ne faudra pas limiter l'empreinte environnementale à l'empreinte carbone. Et surtout cette évaluation ne devra pas se faire au détriment des patients. Le rôle premier d'un médicament est de soigner et les critères prioritaires doivent rester ceux de la qualité, de l'efficacité et de la sécurité.

Plus d'info : le plan de décarbonation du Leem <https://www.leem.org/sites/default/files/2023-07/Plan%20de%20d%C3%A9carbonation%20du%20Leem.pdf>